

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	25	
Absents :	1	
Pouvoirs :	3	
Votants :	28	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		Mme ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme DOUKKALI à Mme LO CURTO, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 30_09_044_1C8

OBJET : Nouvelle dénomination de rue – allée des abricotiers

Madame GACEM, adjointe à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée qu'un permis de construire a été accordé en date du 27 octobre 2022 pour la construction d'un parc d'activité composé de trois bâtiments, au bénéfice de UNIBIO, rue du Champ du Roy.

Le site est localisé entre le chemin des Goules et la rue du Champ du Roy. Pour faciliter la gestion de la voirie nouvellement créée et permettre un adressage différencié utile aux divers opérateurs, il est suggéré d'attribuer une dénomination en rapport avec les références locales de la commune.

A ainsi été proposée la dénomination suivante : Allée des Abricotiers.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** la dénomination de rue : allée des Abricotiers, telle que proposée pour la nouvelle voirie située entre le chemin des Goules et la rue du Champ du Roy.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 02 octobre 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER




Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 04 octobre 2024.